

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2004-D.A.I.-U.R.B.-051 en date du 17 AVR. 2004

Le Préfet,
Pour la Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Signé : Jean-François SAVY

Carte Communale

ÉLABORÉ CONFORMÉMENT
à la loi n° 1010 du 30 septembre 1963
et à la loi n° 101 du 10 juillet 1965
L'Attaché Chef de Bureau



N. LECLERCQ

MEIGNEUX

ELABORATION

1ère REVISION

PIÈCE n° 3.2

PLAN

échelle 1/ 2 000

présenté le : 2 octobre 2001

soumise à enquête publique le : 4 novembre 2003

approuvée par délibération le : 23 janvier 2004

approuvée par arrêté préfectoral le :

agence d'aménagement et d'urbanisme
2 rue de la Marche 77650 LONGUEVILLE
tel. 01 64 08 92 42 fax. 01 64 08 92 42



qualifié par l'ordre professionnel de qualification des urbanistes n° 077

VU pour être annexé à la délibération du :
23 janvier 2004

LÉGENDE

- limite communale
- - - limite de zone proposée
- limite de site urbain constitué
- périmètre minier : ensemble du territoire communal permis de St Just en Brié arrêté du 23 juin 2000
- ▲ point de vue à préserver
- intitulé de zonage
- marge de protection des bois de plus de 100 hectares
- boisements existants



50 m

50 m

50 m

50 m